

Les Sections Sportives Scolaires dans le cadre de la circulaire du 29-9-2011, B.O n°38 du 20 octobre 2011

Evolutions réglementaires : conséquences et mises en œuvre au sein des EPLE

- Enjeux
- Objectifs
- Pilotage académique
- Nouvelles modalités de mises en œuvre au sein des EPLE
- Relation avec le sport scolaire
- Suivi de santé
- Evaluation
- Questions/réponses

Enjeux et place au sein de l'École

- S'inscrit dans les politiques éducatives actuelles
- Le sport reconnu comme moyen d'enrichissement physique, moral, culturel et intellectuel, source de plaisir et d'accomplissement personnel
- Répond à la préoccupation de la personnalisation des parcours et du développement de l'excellence scolaire
- A la rentrée 2010/2011, au plan national 60000 élèves concernés, 3000 Sections Sportives Scolaires ouvertes, une centaine d'activité sportives proposées

Des dispositifs de pratiques physiques, sportives et artistiques :

- l'EPS obligatoire,
- l'Association Sportive,
- l'Accompagnement Educatif,
- l'Enseignement d'exploration et de complément,
- l'Option facultative
- les Sections Sportives Scolaires

Enseignement d'EPS obligatoire pour tous :

L'EPS garantit une pratique physique sur le temps de l'obligation scolaire.

Enseignements facultatifs :

Enseignement d'exploration et de complément EPS : pratique approfondie et équilibrée des activités physiques sportives et artistiques par l'apport de connaissances pluridisciplinaires

Option facultative EPS : approfondissement de la pratique de deux APSA au-delà de l'enseignement obligatoire

Sections Sportives Scolaires : entraînement soutenu dans une discipline sportive

Pratiques sportives choisies :

Association Sportive : pratique sportive complémentaire de l'EPS et engagement citoyen basé sur le volontariat de l'élève.

Accompagnement Educatif : soutien, découverte, ouverture vers de nouvelles pratiques.

S.S.S : des Objectifs

Deux grands axes de compétences visés :

- Former des jeunes sportifs de bon niveau
(réaffirmation du caractère sportif de ces sections)
- Former à la responsabilité par l'exercice des rôles
d'arbitres, d'officiels et de futurs dirigeants.

Un positionnement singulier

- Les Sections Sportives Scolaires se distinguent :
 - du volet sportif de l'Accompagnement Educatif
 - des parcours de l'Excellence Sportive (Sport de Haut Niveau)

Un Pilotage Académique sous l'autorité du Recteur

- Un comité de pilotage constitué par les DASEN, IA-IPR EPS, DDJSCS.
- Une carte académique : maillage territorial, équilibre des activités sportives, publics concernés (filles/garçons), continuité des parcours (collège/lycée).
- Une évaluation périodique de la pérennité des projets au sein de l'EPLE

De nouvelles modalités de mises en œuvre au sein des EPLE

- Un projet partagé et évalué au sein de l'EPLE
- Un encadrement identifiable : un pilote de projet (chef d'établissement), une équipe éducative (pluridisciplinaire) et un coordonnateur (un professeur d'EPS)
- Caractère sportif réaffirmé (volume d'entraînement exigible et résultats attendus)
- Des partenariats sportifs attendus (conventions)
- La continuité des parcours au sein de l'EPLE

Une plus-value lisible

- Le réinvestissement de la formation de l'élève au sein de l'EPLÉ peut être pensé :
 - Au niveau de la vie scolaire
 - Au sein de l'Association Sportive

Le Suivi de Santé

- Un suivi médical et une réflexion globale sur les rythmes scolaires des élèves concernés
- Le cumul horaire hebdomadaire comprenant l'horaire d'EPS obligatoire, les heures d'entraînement au sein de la SSS (3h00 minimum) et en milieu associatif (AS, clubs sportifs) nécessite une attention particulière tout au long de l'année.

L'Évaluation du Dispositif

- Au sein de l'EPLE :
 - Évaluation formalisée par le conseil pédagogique et présentée au Conseil d'Administration
- Au niveau académique :
 - Suivi pédagogique et évaluation des SSS par les corps d'inspection
 - Analyse annuelle réalisée au sein du comité de pilotage (vérification que le cahier des charges est bien respecté dans la durée)